

## ABONNEMENT.

Un an. . . . . 30 fr.  
Six mois. . . . . 16  
Trois mois. . . . . 8

Hors du Département.

Un an. . . . . 35 fr.  
Six mois. . . . . 18

## On s'abonne

Chez tous les Libraires.

# ECHO DE L'OUEST

## DIEU ET LA FRANCE

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.  
Réclames, — . . . 30  
Faits divers, — . . . 75

S'adresser, pour l'insertion des annonces, à M. PAUL GODDET, imprimeur, place du Marché-Noir.

## On s'abonne

Chez tous les Libraires.

## ADMINISTRATION.

Rue Saint-Jean, n° 8, à Saumur.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

ANNONCES ET ABONNEMENTS,  
Imprimerie Godet, place du Marché-Noir.

## A NOS LECTEURS.

Dans sa séance du 15 mai 1872, la réunion des actionnaires, d'accord avec le Comité d'administration, a résolu de revenir au programme qui a été la pensée première et la raison de la création du journal *l'Echo de l'Ouest*.

C'est dire que sa rédaction actuelle sera modifiée dans le sens d'une évolution qui la ramène simplement au programme que voici :

*l'Echo de l'Ouest* devait être et sera un journal essentiellement conservateur et catholique, soutien de l'ordre contre le désordre et travaillant à raffermir la religion du respect dans la famille et dans la société.

A cette heure critique où la glorification de la liberté paraît l'unique souci de novateurs dangereux, il veut revendiquer les droits de l'autorité, sans laquelle l'équilibre social manquera fatalement d'un contre-poids essentiel.

Donc, pour être conséquent avec lui-même, il s'abstiendra d'une opposition systématique à l'autorité qu'il veut défendre, quand elle sera légalement établie, tout en se réservant la faculté d'un contrôle raisonnable et sans parti pris, sur des mesures préjudiciables aux droits de la conscience et de nos libertés légitimes.

*l'Echo de l'Ouest*, avec toute la mesure et la modération que comporte le langage de la vérité, soutiendra fermement les principes de l'ordre et de la morale, et partant les principes religieux qui en sont l'éternelle et indispensable base ;

S'abstenant, d'ailleurs, de certaine polémique religieuse qui ne trouvera jamais, dans un journal, la convenance et la gravité qu'elle exige,

Il s'efforcera de réfuter, avec une énergie digne et prudente, les préjugés et les mensonges qui portent un si notable dommage au crédit d'un peuple jusqu'ici justement vanté pour son bon sens, et devenu depuis quelque temps, hélas ! si déplorablement crédule.

Un journal est aujourd'hui le mandataire d'une classe plus ou moins considérable d'individus. Par conséquent, il n'est point un organe personnel, et doit avant tout lutter sur le terrain des principes, des idées et des opinions.

Donc, les personnalités devant s'effacer et disparaître, *l'Echo de l'Ouest* évitera ces polémiques agressives et insultantes, dans lesquelles se déconsidèrent toujours les personnages qui interviennent.

Quant aux injures et aux diffamations, le Comité d'administration estime que dans la presse, comme dans la vie ordinaire, les premières ne doivent jamais relever que du silence ou du mépris ; les secondes de la police correctionnelle.

Et ce sera la règle constante dont il ne se départira jamais.

Après cette satisfaction donnée à des besoins généraux, *l'Echo de l'Ouest*, sachant qu'après tout un journal doit toujours être la relation, jour par jour, des faits et renseignements intéressant son public, s'efforcera de ne point le laisser étranger aux séances de la Chambre, du conseil général et, autant qu'il nous sera possible, du conseil municipal de notre ville.

D'autre part, il apportera ses soins à procurer à ses lecteurs le courant des faits importants de chronique locale, départementale et commerciale.

Enfin, le cas échéant, *l'Echo de l'Ouest* se tiendra toujours prêt à soutenir la lutte en faveur des intérêts religieux et sociaux, dans les questions d'enseignement, d'élection, de droits et de libertés.

Tel sera le programme que le Comité d'administration reçoit facilement puisqu'il est le sien, comme le mandat obligatoire des actionnaires et dont il poursuivra la réalisation avec une énergique fidélité.

Convaincu qu'il répond aux besoins de notre intéressant et cher pays, nous ne craignons pas de faire franchement appel aux catholiques qui voient comme nous le grand remède à nos maux, dans le retour à ces vrais principes d'ordre social et moral, lesquels, garantis par le respect de Dieu et de sa loi, ont fait pendant quatorze cents ans la grandeur de la France.

LE COMITÉ D'ADMINISTRATION.

## ÉPHÉMÉRIDES DE LA COMMUNE.

18 MAI 1871.

Les troupes de l'Assemblée poursuivent leurs travaux d'approche. C'est en vain qu'on tire sur les travailleurs ; les pelletées de terre sortent avec la même régularité du lit où elles sont creusées.

Pendant ce temps-là, le rempart est battu en brèche par les canons de Montretout. Cet ouragan sonore, meurtrier, lamentable, se continue dans la nuit. Les femmes tremblent, pleurent, et maudissent la guerre civile ; les hommes sentent leur raison se perdre dans le désespoir du présent et dans les craintes de l'avenir.

Nouvelle hécatombe de journaux. Le *Siècle* lui-même est victime de ses bons amis de la Commune. La construction des barricades prend chaque jour de plus formidables développements.

Il est avéré que les généraux de l'émeute ne peuvent plus conserver les remparts, et ils parlent de faire sauter Paris avec un gredinisme de sang-froid capable de faire frémir les plus grands scélérats.

## SAUMUR

17 MAI.

On vient de jouer à Londres la fameuse comédie de M. Victorien Sardou devant un auditoire panaché de réfugiés et de bandits du 18 mars. Il paraît que ces messieurs, outre leurs cris de : Vive la Commune ! et de : Vive le pétrole ! pendant l'entr'acte et à la chute du rideau, soulignaient d'applaudissements et de marques d'adhésion, à chaque scène de la pièce, les déclamations ignobles et ineptes des habitués du *Crapaud*

*volant*. Il s'est passé à cette représentation quelque chose comme ce qui arriva naguère, quand Frédérick Lemaître transforma devant la rampe *l'Auberge des Adrets*, et fit du mélodrame naïf une bouffonnerie cynique. Les personnages grotesques et odieux de *Rabagas*, à commencer par Rabagas lui-même et en continuant par ses compères, les Camerlin, les Chaffiou et autres sous-Rabagas, ont excité à Londres l'enthousiasme sérieux du parterre communal.

A l'apparition du général Petrowski, « huit mille décorations et pas de linge ! » ils se sont enthousiasmés comme s'il se fût agi d'une ovation décernée à Garibaldi lui-même ! C'est absolument comme si l'on jouait *Tartufe* devant une assemblée d'hypocrites et de cafards, qui réserveraient leur indignation pour Elmire et feraient fête à l'imposteur.

\*\*

En même temps qu'on joue dans ces étranges conditions *Rabagas* à Londres, M. Gambetta continue à donner des représentations de *Tartufe* à Paris. Nous lisons ce matin, dans la *République française*, le récit de son entrevue avec les délégués de la malheureuse Alsace qui, aveugles comme des déso-lés qu'ils sont, font hommage d'un bronze symbolique à l'un des principaux auteurs de nos maux et de leur martyre. L'ex-dictateur a reçu ces braves cœurs et leur a fait hommage d'un long discours de chambre, en homme qui se venge ailleurs des économies de paroles qu'il fait généralement à la Chambre. Il a été vide et long, mais modéré. C'est sa tactique nouvelle. Rabagas fait patte de velours. Nous faisons si bien ses affaires, qu'il n'a plus qu'à nous laisser faire. Ce n'est pas avec du vinaigre, mais avec du miel qu'on prend les mouches. Il se fait calme et doux. Le général Chanzy, au fauteuil de la présidence du centre gauche, est à peine plus modéré que lui. Il y a seulement entre eux cette différence capitale, que tandis que le second combattait héroïquement à la tête de l'armée de la Loire, le premier versait le sang des autres et compromettait ce qui restait de forces à son pays, par des directions ineptes et des bulletins mensongers, sans risquer un cheveu de sa propre tête.

\*\*

Gambetta tisse sa toile. Le ci-devant lion des proclamations rugissantes de Bordeaux s'est changé en araignée. Grâce à notre faiblesse, cette manœuvre est habile et peut réussir. Ce serait le dernier coup. Entre les rêves monarchiques que nous n'avons pas eu la décision de réaliser, et le semblant de République à l'ombre duquel nous nous endormons, la République de Gambetta, — celle qu'un braillard d'avant-garde proclamait dernièrement au banquet du Havre, sous les auspices d'un maire nommé par le gouvernement de M. Thiers, — prépare son avènement. Le pays, quoi qu'ils en disent,

n'est pas devenu républicain ; il est seulement plus las chaque jour et prêt à tout subir. Il a perdu sa voie. Il s'étonne et ne comprends plus. Il répond à peine, quand on l'interroge. Ce n'est pas la mort encore, mais c'est une espèce de léthargie. Les forces conservatrices se dépensent, à la Chambre, en bonnes intentions qui ne se traduisent pas en actes, et en programmes dont la mise en pratique s'arrête toujours au premier paragraphe. On en est réduit à ne pouvoir aller au-delà du manifeste de M. Chanzy, ou du réquisitoire de M. d'Audifret-Pasquier. Celui-ci donne une satisfaction platonique aux instincts honnêtes de la Chambre, et celui-là n'est que trop fait à l'image de sa stérilité politique. Tous deux ont fait leur devoir et remporté chacun sa victoire. Autant de victoires à la Pyrrhus, d'où l'on sort plus faible et plus prêt pour la défaite. Ce n'est pas la faute des deux orateurs ; c'est la nôtre, ou plutôt celle de la situation. Je le répète : on est parti du mauvais pied, à Bordeaux, en croyant bien faire, et M. Rivet est venu plus tard exposer à une chute certaine notre marche déjà suffisamment boiteuse sans lui.

La France a manqué de franchise vis-à-vis d'elle-même, et elle en porte la peine. Elle a reculé devant l'opération décisive. Il lui aurait fallu amputer résolument la gangrène du 4 septembre. On a seulement endormi ses douleurs. Le traitement n'était pas suffisant pour remettre le pauvre malade sur ses pieds. On ne peut plus ni reculer, ni avancer. On souffre sur place. C'est cette situation que le général Chanzy a exprimée avec une bonne foi toute militaire, sans qu'il dépendit de lui, hélas ! d'apporter le remède. Mais il donne toute sa bonne volonté, et c'est déjà beaucoup, quoique ce soit trop peu pour l'urgence du danger qui nous menace.

En résumé, nous continuons à tourner dans un cercle vicieux : ni république, ni monarchie ; rien de certain que le danger ; rien d'uni que nos ennemis ; la nécessité et la difficulté d'une solution se partageant les esprits ; tout en suspens ; aucun terrain préparé pour l'entente des conservateurs, et leur perte assurée s'ils n'arrivent pas à s'entendre.

Il faut agir et marcher, et nous nous sommes cassé bras et jambes. Il faut remonter à la surface de l'abîme ou périr, et nous ne savons pas accepter franchement les mains tendues vers nous. Devons-nous donc nous résigner à voir périr la France au cri de : Vive la République ! poussé par la clientèle du *Crapaud-Volant* ?

B. LOUSTALOT.

## Nouvelles politiques et autres.

M. Rouher, mis en cause, dans la séance du 14, au sujet d'anciens traités sur les conventions postales avec l'Italie, est monté

à la tribune, uniquement pour répondre à l'appel de son nom et pour se rallier à l'avis de M. de Rémusat qui avait prouvé que les conventions susdites étaient à l'avantage de la France.

On s'attendait à quelque incident précurseur de la grande séance annoncée pour le 21. Il n'en a rien été.

L'instruction de l'affaire Bazaine pourra être régulièrement commencée qu'après le vote de la loi du conseil d'enquête.

On ne croit pas qu'elle puisse être terminée avant la fin de juin au plus tôt. Le procès ne commencerait donc qu'en juillet.

C'est aujourd'hui que le général Rivière, chargé de l'instruction du procès Bazaine, interroge pour la première fois le prévenu.

Le général Rivière compte que l'instruction du procès Bazaine durera de vingt-cinq à trente jours.

Voici quelques détails sur la première journée que le maréchal a passée en prison.

Après avoir déjeuné, il s'est, de midi à trois heures, promené dans le jardin en fumant. De quatre à cinq, il a reçu la visite de la maréchale.

A six heures il a diné. — Est-ce assez de détails par le menu ?

Potage aux croûtons,  
Escaloppes de veau,  
Poulet rôti,  
Petits pois,  
Salade,  
Dessert,  
Café.

A dix heures et demie, le maréchal s'est couché.

On a remarqué pendant toute la journée qu'il a été très-silencieux ; il se promenait les mains derrière le dos, répondant à peine quand on lui parlait.

C'est au dernier moment que le ministre de la guerre a décidé que le maréchal Bazaine ne serait pas mis au secret pendant l'instruction de son procès.

C'est seulement hier matin, en arrivant à la prison, que les lieutenants-colonels Villette et Magnan ont reçu pour eux et pour la maréchale l'autorisation de communiquer librement avec le prisonnier.

On n'accordera, du reste, que très-peu de ces autorisations.

(Courrier de France.)

Le séjour à Paris du roi de Portugal, dont l'agence Havas annonçait hier la prochaine arrivée à Paris sera de six semaines.

Sa Majesté descendra au Grand-Hôtel, où elle occupera très-probablement l'ancien appartement de l'empereur du Brésil.

Le tribunal de commerce de la Seine a eu à s'occuper d'une affaire intentée à M. Bonvallet, ancien restaurateur, actuellement membre du conseil municipal, par M. Julien ; ce dernier demandait au premier la restitution de 34,000 fr. de billets de complaisance qu'il avait souscrits, pour ce motif que les fonds n'ont pas été faits par M. Bonvallet à l'échéance. Le tribunal a prononcé défaut contre M. Bonvallet.

On ne saurait se faire une idée des dégâts de toutes sortes occasionnés dans les campagnes des environs de Paris par la pluie persistante qui tombe depuis huit jours.

Les champs sont submergés, et les fruits, les légumes, manquant de soleil, ne mûrissent que très-imparfaitement.

Les arbres des jardins et enclos, tels que les abricotiers, pommiers, poiriers et cerisiers souffrent également, non pas de la pluie, mais des coups de vent qui n'ont cessé de régner depuis le commencement de la lune rousse.

Ces raffales, très-violentes en certains endroits, ont fait tomber une partie des fleurs de ces arbres.

Mais c'est surtout aux nichées des petits oiseaux que cette inclémence du temps a été funeste.

Les nids des mésanges, des chardonnerets, des linots, des bouvreuils ont été généralement inondés, et quantités de nouveaux-nés sont trouvés morts au pied des arbres.

#### ESPAGNE.

Dépêches reçues par la voie de Genève :

14 mai, 2 h. 20 m. soir.

Les événements marchent à une action qui sera certainement décisive. Voici la vérité sur les derniers faits d'armes en Navarre. Après plusieurs jours de combat qu'elle a vigoureusement soutenus en faisant retraite, une partie de la bande Recondo a été entourée et a dû déposer les armes. Plusieurs volontaires qui n'étaient pas armés ont fait leur soumission ; mais il n'est pas vrai que les bandes soient dissoutes. Conformément au plan suivi en Navarre, dès le début de la campagne, les commandants autres que Recondo ont gagné les montagnes, où ils occupent des positions inattaquables.

En Biscaye, il y a plus de 7,000 carlistes bien armés. En Catalogne, ils sont 12,000. En Aragon, rien n'a changé.

14 mai, 8 h. 50 m. soir.

Démentez toute retraite en France de don Carlos, qui est avec ses troupes. Elio et Ceballos, avec leurs forces, ont rejoint la colonne Iturmendi. Plusieurs succès des carlistes, notamment près de Bilbao, sont confirmés. L'effectif et le nombre des bataillons augmentent rapidement, l'organisation militaire se complète.

Les carlistes ont pris à Salvatierra un train contenant une batterie de six pièces avec chevaux et caissons. Quevedo et ses carabiniers ont été battus aux Alduides par le chef carliste Miranda.

#### Faits et propos du jour.

Plusieurs journaux annoncent que le maréchal Bazaine s'est constitué prisonnier hier soir. Dans la journée, il avait conféré deux heures avec son défenseur, M<sup>e</sup> Lachaud, et avait conduit la maréchale à la messe à St-Pierre de Chaillot. Dans l'après-midi, dit un journal du matin, le maréchal est allé en voiture prendre congé des siens, son frère, ses neveux et quelques amis. A 7 heures, le maréchal a dîné avec sa femme, ses enfants et son premier aide-de-camp. A 9 heures, un landau emmenait à Versailles le maréchal, les colonels Villette et Léopold Magnan, ainsi que le valet de chambre du maréchal. A l'arrivée à la maison de l'avenue de Ricardo, M. le maréchal fut reçu par le colonel Gailard entouré d'un piquet de soldats. Le colonel le reçut le képi à la main, le poste présenta les armes. Le maréchal était froid et digne, il se retira immédiatement dans sa chambre en disant à ses aides-de-camp : « Allons, mes amis, au revoir ! me voilà prisonnier. »

D'un autre côté, le *Paris-Journal* dit que le maréchal ne se constituera prisonnier qu'aujourd'hui dans la nuit.

On lit dans le *Progrès de l'Est* :

Le procès-verbal du Conseil d'enquête sur les capitulations contient, à l'égard de la compagnie des francs-tireurs de Mirecourt, où s'étaient engagés un certain nombre de nos compatriotes, une erreur regrettable. D'après le rapport, le commandant de place aurait fait désarmer les francs-tireurs par suite d'actes d'indiscipline. Le passage vise

certainement une compagnie de francs-tireurs de Neuf-Brisach, car la compagnie de Mirecourt conserva ses armes jusqu'à la fin du siège. Nous reviendrons sur ce sujet, qui intéresse l'honneur de nos concitoyens.

Il paraît que M. de Bismark est très-décidément atteint d'une violente maladie nerveuse causée par l'excès du travail.

Cette maladie se manifeste par des contractions musculaires qui font faire au chancelier fédéral les plus singulières grimaces à l'instant où on s'y attend le moins.

Ainsi, il arrive fréquemment qu'au moment où l'empereur Guillaume lui parle de sa propre gloire, M. de Bismark se met, malgré lui, à rire au nez de son souverain maître.

On voit d'ici le tableau : la fureur de l'empereur et roi, et le désespoir de son fidèle conseiller.

C'est après-demain que le roi Ranalalulu, dont nous annonçons l'arrivée avant-hier, sera reçu par le Président de la République.

Le roi Ranalalulu ne donne pas une bien brillante idée de la majesté royale. C'est un petit nègre haut de quatre pieds, une réduction Collas de notre confrère Cochinat. Joignez à cela des cheveux complètement blancs, et vous constaterez que le roi Ranalalulu n'est pas précisément un Adonis.

Ce doit être épouvantable d'être dévoré par un affreux bonhomme de souverain comme ça !

#### Historique !

Pendant la Commune, M. et M<sup>me</sup> X\*\*\* s'étaient réfugiés dans le Midi. M. X\*\*\* mourut au mois d'avril.

Sa veuve éplorée, de retour à Paris, s'occupait aussitôt de faire revenir le corps de son mari, qu'elle désirait inhumer au Père-Lachaise dans un caveau de famille. Malheureusement, au mois de juin, les chemins de fer étaient encombrés, et M<sup>me</sup> X\*\*\*, pour perdre moins de temps, s'adressa à l'administration des pompes funèbres, qui se chargea de faire immédiatement venir le défunt dans une de ses voitures qui servent aux enterrements dans la banlieue.

M<sup>me</sup> X\*\*\* reçoit l'avis du départ du convoi et s'attend naturellement à recevoir bientôt le corps de son mari.

Huit jours s'écoulent. Rien.

Quinze jours, rien.

M<sup>me</sup> X\*\*\*, inquiète, va s'informer à l'administration, qui ne comprend absolument rien à ce retard inaccoutumé.

Enfin, un jour, la bonne de M<sup>me</sup> X\*\*\* se précipite dans sa chambre :

— Madame, monsieur, voilà monsieur qui arrive.

M<sup>me</sup> X\*\*\* descend. Informations prises, elle apprend que l'employé chargé d'accompagner le corps de son mari, s'étant marié la veille du jour où il devait partir, avait profité de l'occasion pour faire son voyage de noces.

Il avait emmené avec lui sa femme, et s'était arrêté dans toutes les villes qu'il traversait pour les faire visiter à sa jeune épouse !

Quelle drôle de lune de miel !

UNE RUSE DES CARLISTES. — Cette après-midi, au pied de la montagne de Durango, écrit un correspondant espagnol, j'ai été témoin d'un fait qui m'a beaucoup amusé et qui vous donnera une bonne idée de ces fameuses dérives et dispersions des carlistes.

A peu près une centaine d'hommes étaient occupés à faire la popotte, quand un espion

vint les informer qu'un bataillon de Serrano s'avance sur la grande route de Vittoria, qu'il a déjà dépassé Bergara se dirigeant vers Bilbao.

Immédiatement alors, les casseroles furent emballées, et tous ces hommes se dispersèrent dans les champs voisins, enterrent leurs fusils et commencèrent à bêcher la terre. Une heure après, les troupes d'Amédée arrivèrent.

En approchant des carlistes, le commandant, qui était à cheval, cria à ses soi-disant cultivateurs :

— *Hombre*, quelle route a prise la bande carliste qui était ici il y a deux heures ?

— Elle a continué sa marche sur la grande route de Bilbao.

Et j'ai entendu un officier qui disait :  
— Ils doivent rejoindre d'autres bandes qui se trouvaient entre Bilbao et Portugalette.

Les amédéistes continuèrent leur route, et les carlistes prirent la direction opposée avec l'intention de passer la nuit à Onate.

L'ABUS DE LA PARENTE. — Un habitant de Quingey ayant voulu se jeter dans la Loue, pour en finir avec l'existence, on put l'en détourner et on lui demanda la cause de cette funeste résolution.

Voici sa réponse :

Je me suis marié à une veuve qui avait de son premier mariage une grande fille. Mon père venait très-souvent en visite, chez moi ; il devint amoureux de ma belle-fille, et comme il était veuf, il l'épousa ; par ce fait mon père devint mon gendre et ma belle-fille ma mère, puisqu'elle était la femme de mon père !

Quelque temps après, ma femme eut un fils, qui fut le beau-frère de mon père et en même temps mon oncle, puisqu'il était le frère de ma belle-mère. La femme de mon père, ma belle-fille, elle aussi, devint mère d'un gros garçon qui devint mon frère et mon petit-fils, puisqu'il était le fils de ma fille.

Ma femme était ma grand-mère, car elle était la mère de ma mère ; moi j'étais le mari de ma femme et son petit-fils en même temps ; et comme le mari de la grand-mère d'une personne est son grand-père, je devins mon propre grand-père.

Tous ces titres de parenté faisaient perdre la tête à ce brave homme et c'était ce qui avait motivé sa funeste résolution.

UN AUDACIEUX VOLEUR. — Profitant de l'absence des époux C..., qui étaient partis de Paris hier matin pour passer la journée dans leur famille, à Petit-Bry, le nommé Théophile Béraut, autrefois domestique au service de M. C..., a pénétré dans le domicile de son ancien maître, rue de Sèvres, à l'aide de fausses clefs.

Le chien de la maison, qu'il ne pensait pas y trouver, l'accueillit par des aboiements répétés et qui éveillèrent l'attention d'un locataire.

Béraut étranglait le chien au moment où ce locataire, accompagné du concierge qu'il était allé prévenir, entra dans l'appartement par une porte dont celui-ci avait la clef.

Le malfaiteur, en entendant du bruit, s'est enfermé dans les cabinets d'aisance, où les gardiens de la paix, appelés en toute hâte, l'ont mis en état d'arrestation.

Béraut était activement recherché pour un vol commis au préjudice de M. A..., négociant, dans le domicile duquel il s'était introduit dans les mêmes circonstances.

**SUICIDE DU PÈRE ET DE L'ENFANT.** — Dans le courant de la nuit dernière, le nommé Fabre (Jean-Baptiste), âgé de cinquante-un ans, résolu, poussé par la plus affreuse misère, de se donner la mort en allumant, au milieu de la chambre garnie qu'il occupait, rue Montmorency, une grande quantité de charbon.

Plusieurs locataires, réveillés par la fumée et l'odeur qui s'échappaient de la chambre en feu, ont enfoncé la porte. Fabre était étendu sur le parquet et tenait dans ses bras sa petite fille, âgée de dix ans, que le malheureux avait condamnée à mourir avec lui.

On s'est hâté d'éteindre les flammes, qui s'étaient communiquées au lit et menaçaient ses vêtements; puis un médecin appelé lui a donné des soins qui l'ont rappelée à la vie.

Un généreux locataire a recueilli la petite fille dans sa famille, en promettant de la traiter comme son propre enfant. Elle est maintenant hors de tout danger.

Fabre, dont l'asphyxie était presque complète, a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

**UN JOLI MONDE.** — Une tentative d'assassinat a été commise, hier soir, à neuf heures, sur la personne de la femme D..., fille soumise, boulevard Rochechouard. Son souteneur, le sieur L..., lui a porté un coup de couteau dans le bras.

Les gardiens de la paix ont heureusement arrêté immédiatement ce misérable.

L'état de la blessée est sans danger.

## Chronique de l'Ouest

ET

### CHRONIQUE LOCALE

On lit dans l'Union dinannaise :

L'Assemblée tenue dimanche dernier à Tressaint a été marquée par des actes de rébellion contre deux gendarmes.

Un homme venait de commettre publiquement un délit ignoble. La gendarmerie intervint : c'était son devoir.

Alors, 25 à 30 individus, quelques-uns disent même 40, prirent parti pour le délinquant, et plusieurs se ruèrent sur les gendarmes, qui, en dépit du nombre, soutinrent énergiquement le choc. L'un d'entre eux se vit malheureusement dans l'absolue nécessité de faire usage de son sabre; mais la blessure qui s'en suivit est peu grave. Des arrestations ont été opérées.

La justice informe, d'ailleurs, et la vérité tout entière sera connue.

On lit dans le même journal :

Le 6 mai, vers 8 heures du matin, le sieur Jean Alloué, cordonnier à Trébédan, tirait de la pierre dans une carrière, pour ses prestations. Un éboulement se produisit, et Alloué fut enseveli sous les décombres.

Les nommés Lefort, père et fils, de Vil-dé-Guingalan, et Bouton, de Trébédan, qui travaillaient avec lui, le retirèrent au plus vite; mais il ne trouvèrent qu'un cadavre. Ce malheureux avait la tête broyée; la mort a dû être instantanée. Alloué laisse une veuve et deux jeunes enfants.

Le ministre des finances aurait, dit-on, adressé aux trésoriers-payeurs généraux une circulaire dans laquelle il leur est demandé de faire connaître dans tous ses détails le compte général de tous les frais qui incombent aux trésoriers-généraux et aux receveurs particuliers tant pour l'administration

normale de leur caisse que pour les opérations extraordinaires et temporaires des emprunts, émissions, etc.

On présume que les renseignements demandés par le ministre des finances pourraient se rattacher à un projet de révision des remises allouées à ces agents supérieurs de la perception.

## LETRES D'UN PAYSAN.

v

Monsieur le journaliste,

Les habitants des villes, non contents de nous envoyer leurs journaux par la poste et leurs livres et brochures par les chemins de fer, prennent la peine de venir en personne, en chair et en os, nous prêcher de leur propre bouche la vérité et la vertu.

La vertu des faubourgs! Est-ce que ça ne vous fait pas rire?

Je vous en prie, monsieur le journaliste, si vous y pouvez quelque chose, engagez-les à rester chez eux. Vous leur rendrez un véritable service. Les ruraux sont patients, mais ce ne sont pas des saints. Sans parler des fourches, un bâton se rencontre si facilement sous la main!

Je revenais, il y aura demain huit jours, de la foire de Saint-Eutrope où j'avais vendu deux vaches. J'étais dans ma carriole et j'allais au pas, rapport aux nombreuses pentes de la route et à la fatigue de *Bichette*, lorsqu'à la hauteur des Mouillères je suis accosté par une façon de bourgeois râpé qui me demande si je veux lui donner une place.

— Où allez-vous? que je lui dis.

— A Saint-Martin-le-Chantre.

— Alors, montez; j'y vais aussi.

Pendant qu'il s'arrange, je fais, sans faire semblant de rien, passer ma bourse de la poche de ma voiture dans la poche de mon pantalon. Vous comprenez? un inconnu, une route quasi-déserte...

Voilà le monsieur qui se met à parler, à parler, que était une bénédiction!

« Ah ça! que je me dis, père Rousseau, ça serait-il quelquel avocat que tu aurais l'honneur de conduire? »

C'en était un, monsieur, un vrai avocat du diable. Jamais je n'ai entendu dire tant de sottises et d'impies en une heure d'horloge.

Je ne soufflais mot et le laissais aller. Mon équipage n'est pas brillant; j'avais ma blouse sur ma veste; il me prit sans doute pour mon domestique ou pour un pauvre rural idiot et en peine de payer son fermage, sans quoi il ne serait pas allé si loin et si vite.

J'engraisse des bœufs, des vaches, des porcs, des moutons et même de la volaille: c'est mon métier et il en vaut bien un autre. Mais je n'aurais jamais cru que j'engraisais les nobles, les prêtres, les propriétaires et les gros bourgeois. Eh bien! monsieur, paraît que si! et même que je les engraisse de mon sang, de mes sueurs et de mes larmes.

Une jolie nourriture! Farceur, va!

— Etes-vous simples, vous autres fermiers! me disait le pèlerin. Qui vous empêche de vous entendre et de vous mettre en grève? Pourquoi ne pas demander une réduction du tiers et même de la moitié de vos fermages? Croyez-vous que M. le comte, M. le président, M. le notaire, M. le docteur quitteront leur maison de ville, leur charge et leur clientèle, pour venir labourer leurs terres, faucher leurs prés et tailler leurs vignes?

« Ah! si les paysans connaissaient leurs vrais amis, s'ils voulaient donner la main aux ouvriers des villes et se laisser conduire

par eux, le règne des travailleurs ne tarderait pas un an à venir! »

Qui ne dit mot consent. Comme je ne disais rien, mon compagnon de route crut sans doute que je consentais, et il se lança de plus belle.

Lorsque nous fûmes en face du carrefour de la Croix-Blanche, je soulevai mon chapeau.

— Qu'est-ce que vous faites là? dit-il, en prenant son air le plus étonné. Vous saluez quelqu'un?

— Parbleu! répondis-je, je salue la croix. Etes-vous aveugle, pour que vous n'aperceviez pas le calvaire qui est à votre gauche?

— Peuh! ricana-t-il, en êtes-vous là, vous autres campagnards? Qu'est-ce que la croix, sinon deux poteaux percés d'une certaine manière? Je ne comprends pas que l'administration des Ponts-et-Chaussées encombre ainsi les routes. Outre que ces croix peuvent entraver la circulation, elles blessent la liberté de conscience et des cultes. De quel droit m'offrez-vous un signe qui me paraît ridicule et superstitieux? La croix n'est au fond que l'ancien gibet, et comme qui dirait la guillotine d'aujourd'hui.

Vous comprenez, monsieur le journaliste, que le sang me bouillait dans les veines.

Je n'avais pas envie que ce blasphémateur me fit casser le cou ou couronner mon cheval ou briser ma voiture.

— Voyons! lui dis-je, descendez au plus vite, ou je vais vous aider.

Il ne se le fit pas répéter, et sauta sur la grande route où je le laissai.

Arrivé à Saint-Martin-le-Chantre, j'allai aux informations. J'appris que ce citoyen se nommait Pierre Renaudie, qu'il avait fait deux fois banqueroute et qu'il était payé par un comité de démocrates-ultra pour propager la libre-pensée, la sociale et l'Internationale dans les campagnes.

Il aura dû faire des siennes en plus d'un lieu. Si quelqu'un de ses exploits arrive à ma connaissance, j'aurai l'honneur de vous en toucher deux mots.

C'est égal, les citadins sont d'effrontés gaillards! Venir monter la tête à de braves gens qui les nourrissent et ne demandent qu'à être laissés en repos.

Lorsque les campagnes seront au niveau des grandes villes, la France, déjà bien malade, sera à l'agonie et on pourra avertir les prêtres et les fossoyeurs.

Pour copie conforme :

JEAN GRANGE.

## UN CONSEILLER MUNICIPAL

QUI SE GRISE.

Quand on fait partie du conseil municipal pour représenter la classe ouvrière, ce n'est pas de cette façon qu'il faut la représenter.

(PAROLES D'UN TÉMOIN.)

M. Ernest Peyronnard a vingt-six ans. C'est un ouvrier gantier de Grenoble que le suffrage universel a poussé, un peu aveuglément peut-être, dans les honneurs de l'édition. Nous connaissons des conseillers municipaux de petites villes qui se croient tout permis parce qu'ils sont les élus du peuple, et qui ne se gênent pas pour caresser publiquement la fille et la bouteille. M. Peyronnard ne caresse que la bouteille, mais il fait cette besogne avec tant d'ardeur, qu'il finit par perdre entièrement la conscience de ses actes, si bien que les bocks et canettes viennent prendre garnison dans ses larges poches sans qu'il fasse mine de s'en apercevoir.

Le 17 mars, dimanche de la Passion, M.

Peyronnard, accompagné de son père et de quelques amis, allèrent faire de nombreuses stations dans les cabarets de la Tronche et de Carene. Au terme de leurs pérégrinations bachiques, ils entrèrent au *Café du Midi*, chez M. Liaud. Là on ne leur servit que de la bière en canettes, dont ils absorbèrent un nombre qui n'est pas désigné; aussi, au dire de tous les témoins, M. Ernest Peyronnard avait une pilule bien conditionnée.

Mais il était temps de rentrer à Grenoble: on se met en route, et l'on arrive cahin-caha. En passant sur la place St-André, les joyeux compagnons eurent la malheureuse inspiration de se reposer au café Bouchet. C'était la dernière station!

Il était onze heures du soir, ce café voisin du théâtre était encore plein. Peyronnard, son père et ses amis se font servir de la bière et de la choucroute. Le maître de l'établissement veut par politesse débarrasser Peyronnard de son pardessus; celui-ci refuse et, après l'avoir plié le pose, sur ses genoux; puis, les coudes sur la table et la tête baissée, il se met en devoir de manger gloutonnement sa choucroute, — avec les doigts.

Ce repas dura près d'une heure, minuit avait sonné, il fallait partir. On demande l'addition, qui se montait à 4 fr. 45. Ernest Peyronnard paye lui-même et se dirige vers la porte de derrière. M. Bouchet s'aperçoit qu'il lui manque un bock, et quelqu'un désignant Peyronnard lui dit: Suivez ce monsieur, il en a plein ses poches. Bouchet rejoint Peyronnard dans la cour de l'établissement au moment où ce dernier se débarrassait d'un bock en le jetant par terre. Le bruit du verre brisé attire la femme Bouchet. Peyronnard est fouillé ou palpé, à ce que disent les témoins; dans une poche il y avait une canette, dans l'autre, il y avait deux autres bocks. Cela explique pourquoi Peyronnard n'avait jamais voulu se dessaisir de son pardessus. Cependant Bouchet s'était saisi de la canette, et Peyronnard la lui arrachant des mains lui dit qu'elle ne lui appartenait pas. En effet, ni Bouchet ni sa femme ne la reconnurent pour la leur. On sut depuis qu'elle venait de la Tronche, du café Liaud, ainsi que les autres bocks restés dans la poche de Peyronnard.

A l'audience, la foule est tellement compacte, qu'on a même de la peine à pénétrer dans la salle des Pas-Perdus. Les débats sont des plus réjouissants, si l'on considère le côté comique de l'affaire, et des plus attristants, si l'on regarde le groupe d'ouvriers dire entre eux: la honte n'est point pour Peyronnard, mais bien pour nous qui l'avons choisi pour notre mandataire. Nous voudrions bien donner ces débats qui ont passionné le public grenoblois, mais plusieurs numéros de notre humble journal ne suffiraient pas à les reproduire.

M. Ernest Peyronnard a été condamné à 50 fr. d'amende et aux dépens.

Cette rude leçon lui sera-t-elle profitable? Hélas, qui a bu boira. Peyronnard l'a prouvé. Le lendemain de son équipée, étant allé au café Bouchet réclamer la canne de son père, il jura ses grands dieux qu'il ne boirait plus de sa vie, et, pour donner plus de force à son serment, il s'assit à une table et se fit servir... un bock de bière.

Nous nous rangeons volontiers du nombre de ceux qui pensent que Peyronnard avait, non pas le vin voleur, mais seulement le vin farceur, car il a payé ou rendu volontairement ce qu'il avait pris ou cassé. Mais il n'en reste pas moins avéré que Peyronnard n'est qu'un ivrogne, tous les témoins et l'avocat lui-même l'ont affirmé. C'était là, du reste, sa seule excuse, si toutefois elle est acceptable.

Voici un trait des débats :

**Peyronnard.** — J'ai fait assigner le témoin Frétras, afin qu'il dise si j'étais ivre ou non.

**Le témoin.** — Oh ! il l'était tellement qu'il mangeait sa choucroute avec les doigts à moitié couché sur la table, car il ne pouvait pas se tenir.

**M. Morel, défenseur.** — Je n'en demande pas davantage.

**M. le président.** — Vous avez raison, il y en a bien trop, et je ne sais pas ce qu'à votre place je préférerais d'un aveu pur et simple, ou d'une pareille humiliation.

Ajoutons, en terminant, que M. Ernest Peyronnard était au conseil municipal, membre de l'instruction publique, et qu'il n'a cessé de protester contre l'enseignement profondément immoral des instituteurs congréganistes.

## Dernier Courrier.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Dans toutes les provinces l'insurrection touche à sa fin, dit la correspondance Havas. Mais les renseignements particuliers et de

sources diverses sont d'un avis diamétralement opposé.

De Vittoria on écrit qu'une partie du régiment de Luchana et de la cavalerie ont passé aux carlistes.

La bande de 3,000 hommes qui ont fait leur soumission à Estella est aujourd'hui réduite à 4,500 par les journaux ministériels. Il est probable que demain ils enlèveront un zéro à ce chiffre. Nos lettres nous affirment que pas un seul homme n'a fait sa soumission aux environs de cette ville.

On écrit de Reus (Catalogne) à la *Igualdad*, journal de Madrid :

« L'insurrection carliste continue à augmenter. Il y a bien peu de villes qui ne soient révoltées contre la tyrannie de l'escamoteur Sagasta et de son maître. »

On écrit de Logrono, au *Pensamiento español* :

« Dans la montagne de Pena-Cerrada, il y a une bande de 600 alavais et dans la Biscaye plus de 44,000 carlistes armés. De Pampelune et de Vittoria on demande des renforts de troupes pour pouvoir combattre les volontaires de don Carlos. »

*El Eco de Asturias* dit qu'à Nava le tirage au sort n'a pu avoir lieu, car les jeunes gens et autres s'y refusaient en criant : Vive Charles VII !

Tous ces détails prouvent que le soulèvement carliste est loin d'être terminé, et qu'au contraire il prend chaque jour plus d'importance.

Pour les articles non signés : V. CHALOPIN.

## L'OFFICE DE LA BOURSE

3, rue Taibout, Paris,

Achète et vend, au cours du jour, 206 25, les obligations du chemin de fer et bassin houiller du Var (18 fr. d'intérêt, remboursement à 500 fr. en 29 ans, — 9 0/0 de revenu.)

CALCULS : Pour 1,000 fr. on a PAR AN, y compris la prime de remboursement, savoir : en obligation d'Orléans, 74,80; du Midi, 73,50; de l'Ouest, 74,50; de Lille-Valenciennes, 80; d'Orléans-Châlons, 88; du Médoc 96,50; du chemin de fer et bassin houiller du Var, 193,50, ces dernières donnent donc un produit de deux fois supérieur à celui de la plus avantageuse des obligations de chemins de fer.

## LE CHOCOLAT-MENIER

SE VEND PARTOUT

ON ÉVITERA

LES CONTREFAÇONS

EN EXIGEANT

le véritable nom.

## COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 16 MAI 1872.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> janv. 71.	54 97	»	12	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	895	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	340	»	1 25
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	78 50	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	620	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	333 75	»	»
4 % jouissance 22 septembre.	70 80	»	»	Crédit Mobilier	227 50	»	7 50	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	495	»	7 50
5 % Emprunt	87 00	»	10	Crédit foncier d'Autriche	925	»	»	Société autrichienne, j. janv.	811 25	»	»
Obligations du Trésor, t. payé.	426 25	1	25	Charentes, 400 fr. p. j. août.	438 75	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	208 75	»	»	Est, jouissance nov.	493 75	»	»	Orléans	295 75	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	376	1	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	845	»	8 75	Paris-Lyon-Méditerranée	293	»	»
— 1865, 4 %	447 50	6	25	Midi, jouissance juillet.	610	»	»	Est	285 50	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	270	»	50	Nord, jouissance juillet	995 25	»	1 25	Nord	303	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	251 50	»	25	Orléans, jouissance octobre.	872 50	»	»	Ouest	287 75	»	»
— libéré	251 50	»	40	Ouest, jouissance juillet, 65.	505	»	»	Midi	289	»	»
Banque de France, j. juillet.	3740	»	10	Vendée, 250 fr. p. j. juill.	628 75	2	50	Deux-Charentes	276 25	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	636 25	2	50	Compagnie parisienne du Gaz.	675	»	»	Vendée	265	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	500	»	3 75	Société Immobilière, j. janv.	31 50	»	25				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	345	»	»								

## SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

BANQUE DE CRÉDIT ET D'ÉMISSION

(ANONYME)

Capital: 5,000,000 francs

Siège social: 57, rue Taibout, Paris.

La société bonifie l'intérêt sur les sommes versées en compte-courant aux taux ci-après :

### CHÈQUES

Dépôts à disponibilité . . . . . 5 65  
soit 1 centime par jour.  
De 12 jours à 3 mois . . . . . 4 1/2

### Chèques ou Bons à intérêt au porteur ou nominatifs :

De 3 mois à 6 mois . . . . . 5 1/2  
soit 1 centime 1/2 par jour.  
De 6 mois à un an . . . . . 6 0/0

Elle délivre des chèques sur ses succursales de : Agen, Aiz, Amiens, Avignon, Besançon, Bordeaux, Brest, Caen, Chambéry, Clermont-Ferrand, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Nancy, Nantes, Orléans, Poitiers, Rouen, Saint-Etienne, Toulon, Toulouse et Versailles.

Elle délivre également, au taux le plus modéré, des traites à échéance déterminée sur toutes les villes de France, et se charge, à des conditions exceptionnelles, du recouvrement des valeurs commerciales.

Elle fait gratuitement le service de caisse des déposants, et encaisse sans commission, pour leur compte, tous récépissés, factures, etc. Elle renseigne gratuitement ses clients sur toutes valeurs.

Le Président du Conseil d'administration.  
N. LEFEBVRE-DURUPLÉ, G. O. G.  
Ancien ministre du Commerce.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

## GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 6 mai).

### DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.  
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).  
9 — 02 — — omnibus.  
1 — 33 — — soir,  
4 — 13 — — express.  
7 — 27 — — omnibus.

### DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.  
8 — 20 — — omnibus.  
9 — 50 — — express.  
12 — 38 — — omnibus.  
4 — 41 — — soir,  
10 — 30 — — express-poste.  
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Études de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, et de M<sup>e</sup> BESSON, notaire à Martigné-Briand.

## VENTE

Aux enchères publiques,

## D'UN MORCEAU DE VIGNE

Aux Brégoons, commune de Noyant.

L'adjudication aura lieu le dimanche 9 juin 1872, à midi précis, à Linières, commune de Brigné, en la maison du sieur Hardouin, par le ministère de M<sup>e</sup> BESSON, notaire à Martigné-Briand, commis à cet effet.

### On fait savoir :

Qu'en exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de Saumur, le 9 mars 1872, enregistré;

Et à la requête de madame Marie Guillemet, épouse assistée et autorisée du sieur Eugène Priou, maçon, demeurant à Linières, commune de Brigné, et de celui-ci pour l'autoriser;

« La dame Priou, agissant au nom et comme légataire universelle, mais sous bénéfice d'inventaire seulement de madame Marie Guillemet, veuve de M. Pierre Saillant, en son vivant voiturier à Noyant, ainsi qu'il résulte d'un acte dressé au greffe du tribunal civil de Saumur, le 9 août 1871; »

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Ceudrière, n<sup>o</sup> 8;

En présence, ou eux dûment appelés, de :

1<sup>o</sup> Madame Victoire Saillant, épouse assistée et autorisée de M. François Priou, marchand, demeurant à Noyant, et celui-ci pour l'autoriser;

2<sup>o</sup> Madame Perrine Saillant, épouse de Joseph Guittou, femme de ménage, demeurant à Noyant, autorisée par le jugement sus-énoncé à ester en justice;

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Jean-Baptiste-Rémy Bodin, avoué à Saumur.

Il sera, le dimanche 9 juin 1872, à midi, par le ministère de M<sup>e</sup> Besson,

notaire à Martigné-Briand, commis à cet effet, procédé à Linières, commune de Brigné en la maison du sieur Hardouin, à la vente aux enchères publiques.

D'un morceau de vigne, situé aux Brégoons, commune de Noyant, contenant environ 12 ares, joignant au levant et au couchant M. Bourreau, au midi un chemin, et au nord Rocher.

Sur la mise à prix de deux cents francs, ci. . . . . 200 fr.

S'adresser pour les renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> BESSON, notaire, dépositaire du cahier des charges;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE et BODIN, avoués à Saumur.

Dressé à Saumur, le 16 mai 1872. BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur, le 17 mai 1872, f<sup>o</sup> c<sup>o</sup>. Reçu un franc quatre-vingts centimes. (275) Signé : ROBERT.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

## A VENDRE

47 ares de vigne, au quartier Henry, près la Pierre-Couverte, commune de Bagnoux, joignant le chemin des moulins, Petit, Pelé, Cholet, Bourreau et Belluet. S'adresser à M<sup>e</sup> CLOUARD. (276)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

## A VENDRE A L'AMIABLE, UNE MAISON

A Saumur, rue de la Grise, n<sup>o</sup> 9, en parfait état, joignant M. Abellard et le docteur Bouchard. S'adresser à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

## A LOUER DE SUITE.

A des conditions très-avantageuses, Maison, avec son débit de vin tenu par M<sup>e</sup> Vincent, à Saumur, rue du Portail-Louis, n<sup>o</sup> 56; cour, hangar et écurie à 16 cases. S'adresser à M. REGNARD, rue d'Orléans, ou M<sup>e</sup> CLOUARD. (220)

Etude de M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

## A AFFERMER

Séparément,

Pour entrer en jouissance le 25 mars 1875,

## DEUX FERMES

Sises commune d'Antoigné, canton de Montreuil-Bellay, composée de bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables et marais.

La première, nommée la ferme d'Antoigné, contient 46 hectares 70 ares 8 centiares. . . . . 46 70 08

La deuxième, nommée La Pivolerie, contient 45 hectares 39 ares 5 centiares. . . . . 45 39 05

Ces deux fermes sont en grandes pièces se joignant.

S'adresser à M. DUVEAU, propriétaire à Longué, ou à M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire. (260)

## A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE JOLIE

## MAISON DE CAMPAGNE

Au centre du bourg de Saint-Lambert-des-Levées, à un kilomètre de la gare,

Avec servitudes, écurie, remise, charmant bosquet.

S'adresser à M<sup>e</sup> ROBINEAU, notaire à Saumur. (433)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

## A VENDRE

A L'AMIABLE,

Par lots au gré de acquéreurs,

## UN JARDIN

A Saumur, place du Champ-de-Foire et rue Verte,

Contenant environ un hectare vingt-deux ares. Entrée en jouissance de suite; toutes facilités de paiement.

S'adresser, pour traiter, à M. ROBIN, à Terrefort. (216)

## A VENDRE

Ensemble ou séparément,

UNE MAISON ET UN JARDIN de 3 hectares, place du Chardonnet, avec sortie sur la Levée-d'Enceinte.

S'adresser à M. Yvon, entrepreneur des fumiers de l'Ecole de cavalerie, à Saumur. (146)

## A LOUER

De suite ou pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON BOURGEOISE, située à Saumur, rue du Champ-de-Foire, anciennement occupée par M. Mordret, procureur de la République.

S'adresser à M. LEGUÉ, boisselier, rue du Portail-Louis. (248)

## BAIN DE PENNÈS

Ce Bain, aromatique et minéral, a été expérimenté avec succès dans quinze hôpitaux, contre les affections suivantes :

**Asthéniques** (atonie des fibres, épuisement des forces, inertie des muscles);  
**Chloro-Anémiques** (appauvrissement du sang, pâles couleurs, pertes bl.);  
**Gastro-Entériques** (accidents cholériques et typhoïdes, flux de sang ou de bile);  
**Herpétiques** (dartres légères sans inflammation, roséoles et prurigo);  
**Rhumatismales** (douleurs dans les articulations et les muscles sans inflammation);  
**Strumeuses** (bouffissure de la peau avec épanchement sérieux dans les glandes).

Les médecins les plus distingués ordonnent le BAIN DE PENNÈS pour remplacer les BAINS DE MER, les Bains alcalins, ferrugineux, iodures et sulfureux, dans les cas où il faut résoudre les engorgements du FOIE, de la RATE, des REINS et autres viscères; ils le prescrivent surtout pour modifier la constitution rachitique, si commune chez les enfants.

Manufacture à Paris, rue de Latran, 1. — Dépôts à Paris, rue des Ecoles, 49, et dans toutes les villes chez les pharmaciens, les Directeurs de Bains et les marchands d'eaux minérales.

NOTA.—Lire la Notice et éviter les contrefaçons et les imitations frauduleuses, en exigeant que chaque ROULEAU SOIT PRÉSENTÉ INTACT, portant aux deux bouts le cachet, et la signature ci-contre :

PRIX pour la France : 1 fr. 25 c, le Rouleau (remise suivant commandes).

CODE DES

USAGES RURAUX.

Pour les départements situés dans le ressort de la Cour impériale d'Angers, Maine-et-Loire, Sarthe et Mayenne, par Ch. QUIN, avocat à Angers. En vente à Saumur, au bureau du journal.